

Bilan d'activité 2023 de la délégation régionale à la formation continue des personnels Occitanie

Table des matières

1. Présentation de la délégation régionale à la formation continue des personnels (DRFC) Occitanie.....	1
2. Organisation de formations régionales collectives.....	1
Les principaux indicateurs 2023.....	2
Domaines des formations réalisées par la DRFC Occitanie.....	3
Affectation des stagiaires.....	3
Répartition des stagiaires par genre et par catégorie	4
3. Instruction de demandes spécifiques.....	4
Compte personnel de formation.....	4
Accompagnement individuel hors CPF.....	4
Demandes de formations sur site	4
4. Animation et professionnalisation des responsables locaux de formation en Occitanie.....	5
5. Suivi du budget.....	5
Suivi des commandes aux fournisseurs.....	5
Suivi des interventions de formateurs internes.....	5
Contrôle des frais de déplacement des agents de l'enseignement agricole partant en formation.....	5

1. Présentation de la délégation régionale à la formation continue des personnels (DRFC) Occitanie

Le périmètre d'action de la DRFC Occitanie est la formation des agents affectés dans les structures suivantes :

- **DRAAF** (sites de Toulouse et Montpellier, et antenne Perpignan),
- **13 DDT(M) et 13 DD(CS)PP**,
- **22 EPLEFPA**

En 2023, la DRFC comptait 5 agents affectés sur la délégation régionale à la formation continue à temps plein, dont 3 agents affectés à temps partiel sur la mission DRFC. Ce temps partiel correspond soit à du temps partiel d'activité (90%), soit à la mission Responsable Local de Formation de la DRAAF.

2. Organisation de formations régionales collectives

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le MASA utilise un nouvel outil de gestion et de suivi des formations : RenoiRH Formation.

Les données ci-après relatives aux formations régionales organisées par la DRFC Occitanie en 2023 sont issues des requêtes et extractions réalisées sur cet outil.

- Les principaux indicateurs 2023



140 sessions de formation collectives organisées par la DRFC Occitanie

- 110 sessions maintenues et réalisées, parmi lesquelles :
 - 13 ouvertes en interministériel sur SAFIRE (dont 12 sessions Laïcité d'une journée en classe virtuelle à distance)
 - 29 sessions à distance ou hybride (distance + présentiel) sur 36 organisées
- 30 sessions annulées

Par rapport à 2022, cela représente :

- + 22 % de sessions organisées
- + 33 % de sessions réalisées**
- 27 % de sessions annulées



1421 stagiaires (+ 60 % par rapport à 2022):

Rappel : un stagiaire est un agent ayant été présent à tout ou partie d'un stage (une demi-journée minimum dans l'année)

- 890 stagiaires disposant d'un matricule RenoïRH, soit 630 agents (+ 18 % stagiaires par rapport à 2022)
- **531 stagiaires sans matricule RenoïRH (soit 37 % des stagiaires nécessitant une saisie manuelle dans RenoïRH sur la base d'une fiche d'inscription) , soit 379 agents.** Cela représente une augmentation de **+ 268 %** de stagiaires sans matricule par rapport à 2023)

	inscrits	présents (= stagiaires)	absents ou désistés	rejetés ou sur liste d'attente
agents sans matricule RenoïRH (externes)	1139	890	222	27
agents avec matricule RenoïRH	654	531	113	10
total	1793	1421	335	37

Le regroupement régional de pairs TUTAC (nouveaux agents contractuels en EPLEFPA, sans matricule RenoïRH) regroupe chaque année près de 60 stagiaires. Cependant, le nombre important de stagiaires sans matricule en 2023 au regard de 2022 résulte de la mise en place d'un **grand nombre de formations régionales destinées aux Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (10 sessions sur 5 thématiques différentes) et 3 sessions (adolescence et estime de soi) ouvertes à ce même public, mais aussi aux Assistants d'Education et aux agents TUTAC.**



1077 agents formés

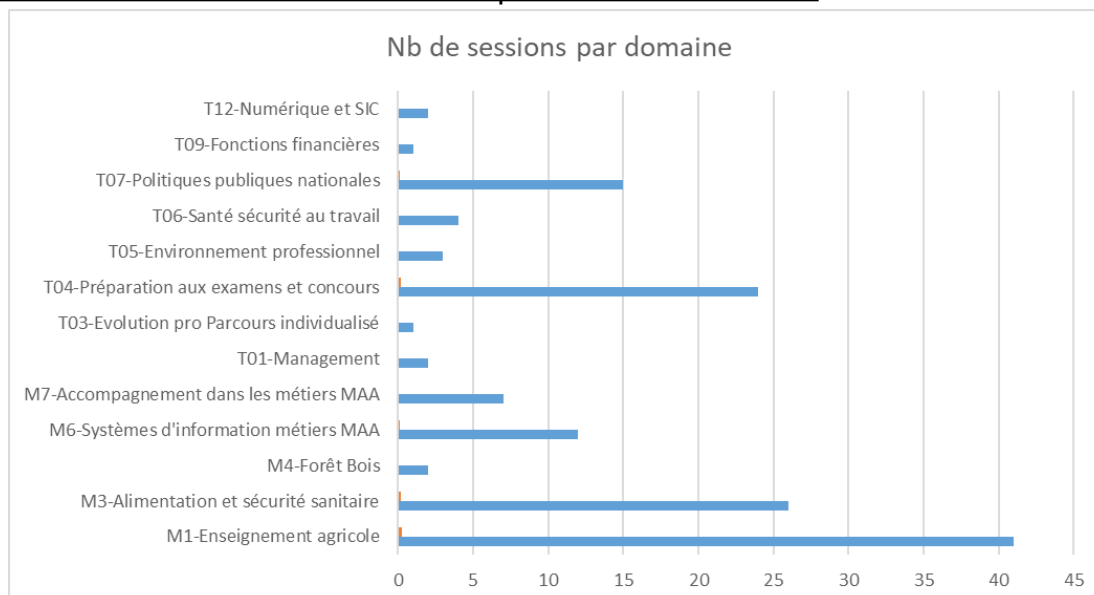
soit 630 agents avec matricule RenoïRH et 447 agents sans matricule RenoïRH



1360 jours-stagiaires (+ 20 % par rapport à 2022)

soit 1270 jours-stagiaires pour les agents avec matricule RenoïRH et 89,5 jours pour les agents sans matricule RenoïRH

- Domaines des formations réalisées par la DRFC Occitanie



La majorité des formations réalisées (donc maintenues) par la DRFC Occitanie en 2023 concernent les domaines suivants :

- **Enseignement agricole et accompagnement dans les métiers MASA (infirmiers, TUTAC, AESH)** : plus de 30 %, dont plus de la moitié sur le secteur « action éducative, insertion » (Assistants d'Elèves en Situation de Handicap, Conseillers Principaux d'Education, infirmiers, assistants d'éducation)
- **Alimentation et sécurité sanitaire** : 19 %, dont plus de la moitié (61%) sur le secteur Appui domaines
- **Préparation aux examens et concours** : 17 %
- **Politiques publiques nationales** : 11 % (dont les formations Laïcité d'une journée à distance)

- Affectation des stagiaires

Affectation RenoiRH	Nombre de stagiaires avec matricule RenoiRH	
Administration centrale	3	
Affectation générique sans poste	1	
EPL	468	53%
EPL Occitanie	461	
EPL autres régions	7	
Etablissements de l'enseignement supérieur	2	
MAA	391	
DD(CS)PP et DDETSPP	232	26%
DDT(M)	49	6%
DRAAF	110	12%
Opérateurs	25	
FAM	25	
Total général	890	

L'affectation des 37 % de stagiaires saisis en « externes » n'est pas connue dans l'outil RenoiRH mais au regard de la majorité des formations concernées il s'agit pour une grande partie d'agents contractuels en EPLEFPA (TUTAC, AESH, psychologie des adolescents, etc). Quelques stagiaires saisi en « externes » ont également suivi des formations de préparation aux examens et concours ou des formations sur le secteur « BOP 206 » et peuvent donc être affectés tant en EPLEFPA qu'en DDT(M), DD(ETS)PP ou en DRAAF.

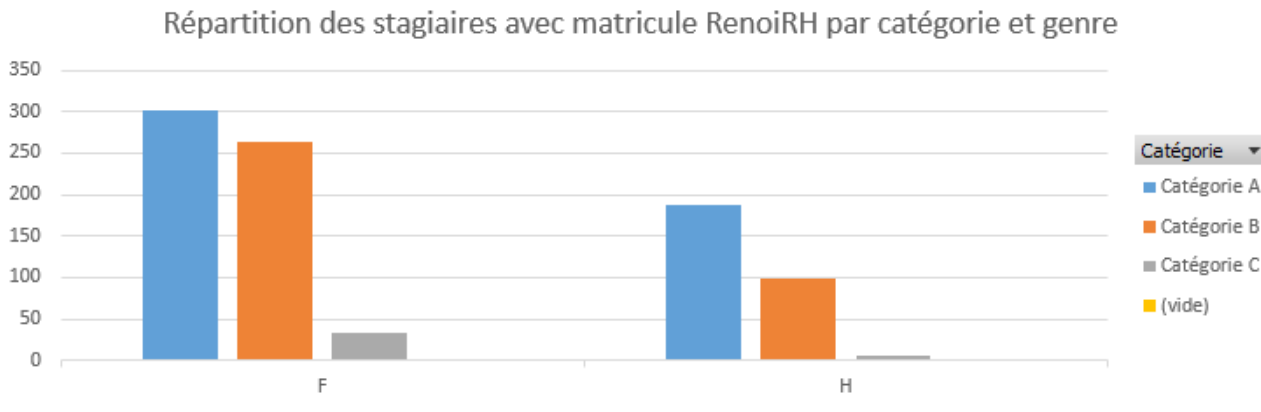
- Répartition des stagiaires par genre et par catégorie



Attention, **les données ci-après ne concernent que les stagiaires disposant d'un matricule RenoirRH, soit 63 % des stagiaires** ayant participé à une action organisée par la DRFC Occitanie

67 % de ces stagiaires sont des femmes

55 % de ces stagiaires appartiennent à la catégorie A



3. Instruction de demandes spécifiques

- Compte personnel de formation

Sur les 2 campagnes annuelles, pré-instruction par la déléguée régionale à la formation continue a pré-instruit de 11 demandes :

- 4 ne relevant pas du CPF ou hors calendrier
- 7 admissibles au passage en commission

Organisation des deux commissions régionales auxquelles ont été présentées 7 dossiers

Suivi des avis et du financement pour 8 dossiers (5 avis favorables, 2 avis défavorables)

- Accompagnement individuel hors CPF

11 sollicitations formalisées de la déléguée régionale à la formation continue, issues majoritairement de l'enseignement agricole :

- 5 demandes de financement d'une formation individuelle instruites (3 financements attribués et 1 demande annulée)
- 4 entretiens préalables à une demande de bilan de compétences (2 financements attribués, dont 1 sur 2024)
- 2 interventions de conseil dans le cadre d'un congé de transition professionnelle ou d'une période de reclassement

- Demandes de formations sur site

9 demandes de formation sur site en EPLEFPA accompagnées (avis favorable) sur 11 demandes instruites

- analyse des demandes
- si avis favorable : rédaction et envoi de la convention DRAAF/EPLEFPA
- suivi de la réalisation des clauses administratives et financières de la convention : pièces justificatives, paiements, complétude de RenoirRH Formation par l'EPLEFPA

4. Animation et professionnalisation des responsables locaux de formation en Occitanie

L'accompagnement par la DRFC des Responsables Locaux de Formation (RLF) des 13 SGCD et 22 EPLEFPA s'est traduit en 2023 par :

- la poursuite de l'élaboration et la diffusion de mémos / pas-à-pas thématiques (élaborés par la DRFC) sur les différentes actions à réaliser par les RLF,
- l'alimentation de la [page régionale Occitanie du site Formco](#) avec les guides et autres ressources régionales destinées aux RLF
- une assistance individuelle des RLF par téléphone et par messagerie, importante en volume,
- l'organisation de plusieurs réunions en visioconférence thématiques ou sous format Questions-Réponses (la journée en présentiel prévue en novembre 2023 a été annulée par manque d'inscrits)
- une journée d'accueil des nouveaux RLF d'EPLFPA pour leur permettre d'appréhender le périmètre de leurs missions et leur faire connaître les outils et ressources à disposition
- une journée de formation RenoiRH formation

5. Suivi du budget

Le budget de la formation continue régionale est attribué par l'administration centrale à l'issue du dialogue de gestion sur le BOP 215 pour l'ingénierie de formation « métier » régionale et locale, les frais de déplacement des agents de Enseignement Agricole qui partent en formation et le financement de certains dispositifs individuels de formation.

- **Suivi des commandes aux fournisseurs**

- demandes de 132 bons de commande Chorus à l'unité Logistique du secrétariat général de la DRAAF (soit + 20 % **par rapport à 2023**)
- envoi des bons de commande aux fournisseurs
- établissement des services faits sur Chorus Formulaire
- relances des fournisseurs n'ayant pas envoyé leur facture
- suivi des engagements et des crédits de paiements

- **Suivi des interventions de formateurs internes**

- rédaction et suivi des demandes d'intervention pour des formateurs internes
- 68 dossiers de formateurs (1 dossier par formateur et par formation) transmis en administration centrale
- établissement et paiement de leurs frais de déplacement sur Chorus DT

- **Contrôle des frais de déplacement des agents de l'enseignement agricole partant en formation**

- validation des ordres de mission et des états de frais sur Chorus DT
- contrôle des pièces justificatives fournies et des états de frais sur Chorus DT : 321 états de frais Formation établis par les EPL en 2023 et contrôlés par la DRFC (pour un total de 231 agents)